

# « Flash spécial » LETTRE D'ACTU

L'information dédiée  
aux acteurs du patrimoine

## « Gedeon x Sienna IM »

Chers partenaires,

Nous sommes heureux de vous présenter notre **nouveau partenariat avec Gedeon**, un acteur innovant et agile qui transforme l'épargne retraite de demain grâce à son Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERIN) 100 % digitalisé.

L'équipe de Gedeon a développé **une solution innovante et claire**, parfaitement adaptée aux attentes des épargnants, en leur proposant un parcours digital et ludique pour préparer leur retraite. Avec une prise en main facile et pédagogique tout en structurant une offre financière adaptée aux profils des épargnants.

Avec le **lancement du PERIN Gedeon by Médicis**, nous sommes fiers d'accompagner cette initiative en y intégrant nos supports financiers, reconnus pour leur diversification et la performance éprouvée sur le long terme. Ce partenariat offre également l'opportunité de découvrir notre dernière innovation dans le cadre de la Loi Industrie Verte: le **FCPR Sienna Private Assets Allocation**, disponible en gestion libre ou pilotée.

Nous vous invitons à explorer cette offre disponible pour les Conseillers en Gestion de Patrimoine plus en détail dans ce flash spécial.

Bien à vous,



Xavier COLLOT,  
Directeur Général  
des Actifs Cotés et  
Hybrides de  
Sienna IM



### Gedeon « l'épargne retraite de demain »

Donner un nouveau souffle à l'épargne retraite : C'est la mission ambitieuse (mais passionnante !) que l'équipe Gedeon s'est fixée dès 2022.

Cette start-up lyonnaise, adossée au groupe Malakoff Humanis depuis 2024, a développé un plan d'épargne retraite 100 % digital avec une autre entité du groupe (Médicis), qui réinvente l'expérience utilisateur en rendant chaque étape fluide et intuitive, de la souscription à la gestion des versements, en passant par le choix des supports d'investissement et les éventuels transferts de contrats.

Après avoir ciblé exclusivement les entreprises avec un plan d'épargne obligatoire (PERO), Gedeon s'attaque désormais aux particuliers et notamment aux travailleurs non-salariés (TNS) avec un plan d'épargne individuel (PERIN).

## Le PERIN de Gedeon

### L'épargne retraite pour les indépendants, en toute simplicité !

Le PERIN de Gedeon est un dispositif pensé pour être le plus lisible, accessible et flexible possible, afin de répondre aux besoins spécifiques des TNS. La souscription se fait en quelques clics, avec un versement minimum d'entrée de 100 €.

Une gestion pilotée totalement unique est mise à disposition des bénéficiaires, structurée autour de quatre thématiques fortes comme l'investissement socialement responsable (ISR), l'environnement ou la technologie.

Ces thématiques sont disponibles selon trois profils de risque (prudent, équilibré, dynamique), conçus en conformité avec la Loi industrie verte. Les bénéficiaires peuvent ensuite gérer leurs versements en toute autonomie, en bénéficiant de simulations de retraite adaptées à leur profil, et d'un aperçu clair de leurs plafonds de déduction fiscale personnels et professionnels.

Enfin, cerise sur le gâteau : les frais de contrat sont en dessous du marché, et les arbitrages gratuits et illimités !

**Et pour les courtiers ?** Gedeon a pensé à tout : grâce à une plateforme dédiée, vous pouvez créer des propositions commerciales personnalisées en quelques clics, accélérer la souscription grâce à la signature électronique intégrée, et accéder instantanément à tous leurs documents contractuels sur un espace sécurisé.



## Grille tarifaire

FRAIS SUR VERSEMENTS	Au max 2,90%*
FRAIS SUR ENCOURS € (CONSTITUTION)	0,75%
FRAIS SUR ENCOURS € (RESTITUTION)	0,75%
FRAIS SUR ENCOURS UC	0,75%
FRAIS SUR ARBITRAGES	Gratuits et illimités

\*Avec des incompressibles Gedeon + Médicis à 0 %.



## Des fonds gérés par Sienna IM

### Des fonds diversifiés, innovants, thématiques, à impact environnemental et social.

Sienna Investment Managers, gérant pan-européen multi-expertises, accompagne le PERIN de Gédéon avec une sélection de fonds adaptés, flexibles et durables. Notre expertise en gestion cotée, pionnière en finance responsable, couvre des stratégies actions, obligations, monétaires, multi-actifs et hybrides. Découvrez notre gamme de solutions conçues pour accompagner les épargnants.

	CLASSE D'ACTIFS	SFDR (2)	SRI (3)
FCPR Sienna Private Assets Allocation (4)	Multi-actifs / Agreggate et private debt	Art.8	6
Sienna Actions Bas Carbone ISR	Actions / Blend	Art.8	5
Sienna Actions Solidaire Emploi Retraite ISR (1)	Actions / Growth	Art.8	4
Sienna Actions Transition Climat ISR (1)	Actions / Growth	Art.8	4
Sienna Actions Euro ISR	Actions	Art.8	4
Sienna Actions Internationales	Actions	Art.6	4
Sienna Actions PME-ETI ISR (1)	Actions	Art.8	4
Sienna Mégatendances	Actions / Growth	Art.8	4
Sienna Performance Absolue Défensif	Multi-Actifs	Art.6	3
Sienna Diversifié Flexible Monde	Multi-Actifs	Art.6	3
Sienna Epargne Foncier	Multi-Actifs	Art.6	3
Sienna Court Terme ISR (1)	Obligataire	Art.8	1
Sienna Souverain 3-5 ISR (1)	Obligataire	Art.8	2
Sienna Flexi Taux Solidaire ISR (1)	Obligataire	Art.8	2
Sienna Obligations Multistratégies	Obligataire	Art.6	2
Sienna Obligations Vertes ISR (1)	Obligataire	Art.9	3
Sienna Obligations Impact Social ISR	Obligataire	Art.8	3
Sienna Crédit ISR	Obligataire	Art.8	2
Sienna Monétaire ISR	Monétaire	Art.8	1

## Envie d'en savoir plus ? Prenez rendez-vous !

**Réservez votre créneau** en quelques clics pour bénéficier d'une démo personnalisée de notre solution et obtenir des réponses claires à vos questions.

Et pour tout le reste, rendez-vous sur **[gedeon.io](https://gedeon.io)** !



### Contacts de Sienna IM



**Pierre-Antoine  
NONOTTE-VARLY**  
Directeur du  
Développement  
06 17 15 18 85  
[pa.nonotte-varly@sienna-im.com](mailto:pa.nonotte-varly@sienna-im.com)



**Lucas  
PRESIER**  
Chargé de Relations  
Investisseurs  
06 65 27 59 25  
[lucas.presier@sienna-im.com](mailto:lucas.presier@sienna-im.com)



**Aleksander  
VIDAKOVIC**  
Chargé de Relations  
Investisseurs  
06 61 38 34 42  
[aleksander.vidakovic@sienna-im.com](mailto:aleksander.vidakovic@sienna-im.com)



Accédez  
au site web



[www.linkedin.com/company/sienna-capital/](https://www.linkedin.com/company/sienna-capital/)

### Contacts de Gedeon



**Julien  
JACQUEMIN**  
Chief Executive  
Officer  
07 85 92 84 68  
[julien@gedeon.io](mailto:julien@gedeon.io)



**Guillaume  
LANGEVIN**  
Chief Sales  
Officer  
06 20 28 18 92  
[guillaume@gedeon.io](mailto:guillaume@gedeon.io)

(1) Le fonds ne bénéficie pas du label gouvernemental ISR. (2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable. (3) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (4) Réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels ne peuvent pas souscrire à ce fonds. Pour le fonds FCPR Sienna Private Assets Allocation, il est précisé que les parts A3 peuvent être souscrites par toute personne physique suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

**AVERTISSEMENT** : Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Pour le fonds Sienna Trésorerie Plus, ce document est strictement réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](https://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

Achévé de rédiger par les équipes de GEDEON et de Sienna IM le 18/11/2024